



Conditions de prise en charge financière par le club lors des compétitions

POUR LES ENTRAINEURS, JUGES ET MAMANS REFERENTES

- Les frais d'hôtel, à hauteur de 40 euros par personne et par nuit, sont pris en charge par le club sur présentation des justificatifs. Les repas du midi sont pris en charge dans le pique-nique des nageuses.
- Les frais de repas du soir sont pris en charge par le club, à hauteur de 14 euros uniquement pour les entraîneurs et juges.
- Le transport des entraîneurs et juges doit être effectué par un parent sauf cas particulier (à valider par le bureau directeur).

POUR LES NAGEUSES

- Les frais d'hôtel, sont pris en charge à hauteur de 50% de 40 euros (soit 20 euros) par nuit, sur présentation des justificatifs si la compétition est :
 - o Soit un championnat de France N1 ou Elite
 - o Soit à une distance d'au moins 600 kms A/R de la piscine de Colomiers (selon la référence Mappy du plus court chemin).
 - o Et que l'horaire de la compétition oblige le couchage la veille, sur proposition de l'entraîneur et avec l'accord du bureau directeur.
- Les frais d'hôtel pour les parents accompagnants ainsi que le transport sont à leur charge.
- Les frais de repas des nageuses (petit-déjeuner, midi et soir) sont à la charge des parents.

MODALITES DE CALCUL DES FRAIS D'HOTEL

Les chambres doivent être complétées au maximum, sauf pour les entraîneurs.

Validé par le comité directeur le 9 Mars 2022

Claire CORNU
Présidente

Karine NADJAR
Trésorière

Christine MAURICE
Secrétaire

Colomiers Natation Synchronisée – Espace nautique Jean Vauchère – 6 allée de la Piscine
31770 COLOMIERS

Tél : 06-61-70-17-65 / Mail : contact@usc-natsynchro.com / Site : www.usc-natsynchro.com